

PROGRAMME D'ADHÉSION BACKSTAGE

ARTISTES MAQUILLEURS

RABAIS DE 40% VALIDE POUR 2 ANS

POUR LES ARTISTES MAQUILLEURS TRAVAILLANT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

INDUSTRIE DU MARIAGE • AGENCES • CINÉMA/TÉLÉVISION/THÉÂTRE • PIGISTES DANS L'INDUSTRIE DE LA BEAUTÉ

NOUVELLE APPLICATION

NOM _____

TÉLÉPHONE _____ COURRIEL _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

SITE WEB _____

AJOUTEZ (2) PREUVES PARMIS LES SUIVANTES

*TOUTES PREUVES SOUMISES DOIVENT ÊTRE RÉCENTES (DERNIERS 90 JOURS)

- Contrat de Service de Maquilleur
- Site Web Professionnel
- Lettre de Référence avec En-Tête d'une Maison de Production
- Feuille de Convocation d'une Production
- Preuve de Représentation par une Agence
- Lettre de Référence d'un Professionnel de L'industrie (Photographe ou Planificateur de Mariage)
- Crédits Éditoriaux
- Apparition dans un Répertoire de Professionnels de L'industrie du Mariage
- Carte de Membre D'union
- License de Travail avec Preuve de Propriété

En signant ci-dessous, j'ai lu et j'accepte les termes d'éligibilités et les preuves demandées du programme d'adhésion backstage.

SIGNATURE _____ DATE _____

POLITIQUES DU PROGRAMME

POUR LES RÉSIDENTS CANADIENS SEULEMENT.

Le programme d'adhésion Backstage est offert gratuitement. En vous inscrivant à notre Programme Backstage, vous recevrez automatiquement nos bulletins électroniques.

Le rabais Backstage offert et tous ses bénéfiques (support, nouveautés, spéciaux, éducation, etc.) sont non-transférables.

MAKE UP FOR EVER se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion. Les demandes ne détenant pas les preuves nécessaires dans la catégorie sélectionnée, ne seront pas approuvées. Tous documents soupçonnés d'être falsifiés ne seront pas acceptés.

ÉLIGIBILITÉ ET PREUVES DEMANDÉES

Les preuves fournies ne sont pas transférables entre les rabais alloués.

Toutes preuves soumises doivent être à jour (dernier 90 jours) sauf sous indication contraire.

Les artistes maquilleurs appliquant pour le 40% de rabais doivent être crédités sur les preuves demandées.

Tout site web doit montrer votre travail crédité sur celui-ci pour être accepté COMME (1) PREUVE.

Tous les sites de réseaux sociaux (incluant Instagram, Facebook, Tik Tok ou YouTube) ; Galeries d'images ou blogs ne sont pas acceptés.

Les cartes d'affaires ou autres cartes de rabais de différentes compagnies ne sont pas acceptées.

Les certificats ou diplômes ne sont pas acceptés.